



## Convention de formation professionnelle

**AFK Formations** – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Virginie RUGLIO** intitulée « **Dysphagies neurogériatriques : évaluer, réadapter, gérer les risques et former les équipes** ».

### Information pratiques :

Dates : 31 janvier, 1, 2 et 3 février 2024

Horaires : 9h - 12h30/14h – 17h30

Nombre d'heures au total : 28 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 950 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 1100 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 1100 Euros - 532 Euros soit 568 Euros).

### Objectifs pédagogiques :

- Développer ses connaissances théoriques en matière de pathologies de la déglutition
- Découvrir le cadre légal et les implications éthiques de l'intervention orthophonique
- Développer ses connaissances et ses compétences en matière de bilan et de rééducation des dysphagies neurogériatriques

### Objectifs opérationnels :

- Intervenir en tant qu'orthophoniste auprès de patients neurogériatriques présentant des troubles de la déglutition et de leur entourage
- Identifier les caractéristiques et spécificités de la déglutition normale du sujet âgé (données actuelles)
- Décrire les pathologies de la déglutition en contexte neurogériatrique (patient gériatrique, pathologies neuroévolutives) : dysphagies oropharyngées et œsophagiennes (Prérequis nécessaires : neurologie adultes)
- Promouvoir et expliquer les moyens de dépistage des troubles
- Orienter le médecin prescripteur vers des examens diagnostiques / complémentaires
- Intégrer le cadre légal et les implications éthiques de nos interventions (cadre légal du site où a lieu la formation uniquement)
- Effectuer une évaluation orthophonique de la déglutition adaptée à cette population
- Établir un compte rendu d'évaluation et une fiche de conseils personnalisés dans ce domaine
- Construire l'intervention orthophonique selon les principes de l'Evidence Based Practice (Pratique basée sur des données probantes) et selon l'organisation en équipe pluriprofessionnelle
- Expliquer aux aidants familiaux ou professionnels les moyens et techniques adaptés d'épaississement de boissons, d'aide et d'accompagnement au repas, en suivant les principes de base de la standardisation internationale IDDSI
- Colliger les principes et moyens de l'éducation / formation des patients, des aidants familiaux et des équipes pluriprofessionnelles en institution gériatrique
- Identifier les situations d'urgence et y appliquer les conduites adaptées
- Élaborer et organiser une brève action de formation destinée aux équipes pluriprofessionnelles en institution gériatrique.

**Méthodes pédagogiques :**

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux difficultés, échange d'expérience, études de cas

**Méthode d'évaluation :**

Contrôle des connaissances acquises tout au long de la formation (quizz, évaluation pré et post-formation).

**Accessibilité :**

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

**Entre les soussignés :**

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367  
auprès de la Préfecture de Strasbourg  
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :.....

Nom : .....

Adresse :.....

Mail :.....

Téléphone :

.....

....

Numéro ADELI :.....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

**Modalités et délais d'accès :**

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 30 janvier 2024.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du

vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A ....., le .....

AFK Formations

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations'.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)